

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Votants : 8

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22.09.2025

ID : 041-214101321-20250616-DB685-DE

COMMUNE DE MEHERS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 18h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 12 juin 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, LAROCHE Romain, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle DEBRUYNE Caroline

Absent(s) non excusé(s) : VALLETTA Annick

Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

685- Création d'une aire de camping-car

M le maire propose au conseil aux fins d'attractivité touristique de la commune de développer une offre d'accueil des touristes itinérants en créant une aire d'accueil CAMPING-CAR.

Cela permettrait de :

- Capter le flux de camping-caristes circulant sur les grands axes alentours
- Générer des recettes directes à la commune et des retombées économique pour le commerce local

Après avoir consulté les élus de communes de notre territoire ayant développé ce type d'accueil, la société CAMPING CAR PARK présente dans ces communes, a été consultée sur l'opportunité d'un tel projet
Le projet initial était envisagé sur la partie « loisirs » de l'étang communal, mais la portance du sol, la longueur, les dimensions de la voie d'accès et l'éloignement du réseau d'assainissement public ont fait qu'à l'issu du RDV technique sur place, cet emplacement a été abandonné.

L'étude présentée au conseil a donc été réalisée sur la partie SUD de la parcelle cadastrée OC n°698, que la commune serait susceptible d'acquérir, et qui présente les avantages :

- D'être déjà desservie en électricité
- D'être à proximité du réseau d'assainissement collectif
- D'avoir une portance suffisante
- D'être desservie par une voie plus courte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, :

- La création d'une aire de CAMPING-CAR sur la commune de MEHERS
- L'implantation de cette aire sur la parcelle cadastrée OC n°698
- De confier la réalisation et la gestion de cette aire à la société CAMPING CAR PARK selon les modalités de son offre de janvier 2025 pour un montant de fournitures des équipements de 34 889,00 HT
- D'autoriser M le maire à signer toutes conventions nécessaires à la réalisation de ce projet

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le maire,
LIONS Gilles

la secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre



Transmis en préfecture le 19/09/2025

Certifié exécutoire le 22.09.2025

